

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNE DE WORMHOUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation et de l'affichage : 22 avril 2026.

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de WORMHOUT, convoqué sous la forme ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Mairie - Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur CALCOEN David,

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal en exercice	29
Nombre de présents	23
Nombre de votants par procuration	6
Nombre de suffrages exprimés	29

Etaient présents (23) :

CALCOEN David, le Maire,
DERAM Didier, GROYSILLIER Céline, DELMOTTE Vincent, DOOM Emmanuel, BLEJA Virginie, VANAGT Laurent, DUPUITS Laurence, Adjoints,

NOVELLE Sabrina, GILLIERS Nicolas, Conseillers délégués,

COURBOT Monique, BULTEEL Martine, VEROVE Catherine, DENTREBECQ Patrick, BOLLE Christine, GIRARD Cyrille, KERCKHOVE Fabien, DUPUICH Emilie, TALLEU Benoît, DEVOS Frédéric, PRUVO Isabelle, DRELON Christelle, LEFEBVRE Julie, Conseillers,

Absent excusé (1) :

BECK Sabrina, procuration à GROYSILLIER Céline,
LECLERCQ Anne-Sophie, procuration à GILLIERS Nicolas,
MARQUISE Lucas, procuration à DOOM Emmanuel,
POISSONNET Luc, procuration à BLEJA Virginie,
DEGRAND Christophe, procuration à DEVOS Frédéric,
MAERTEN Eric, procuration à LEFEBVRE Julie,

Secrétaire de séance : GROYSILLIER Céline est désignée à l'unanimité.



2. 2026D062 - Commission communale des impôts directs – CCID.

Vu le Code Général des Impôts (CGI), et notamment son article 1650,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment l'article L.2121-21,

Considérant que le renouvellement du Conseil Municipal entraîne la nécessité de renouveler la liste des commissaires de la CCID,

Considérant que pour la commune de Wormhout, la commission est composée du Maire (ou d'un adjoint délégué) et de 8 commissaires titulaires ainsi que de 8 commissaires suppléants,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de proposer une liste de 32 noms (soit le double des sièges à pourvoir) au Directeur Régional des Finances Publiques, lequel choisira les membres définitifs,

Les conditions à remplir pour être commissaire sont les suivantes :

- Être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne
- Être âgé de 18 ans révolus,
- Jouir de ses droits civils,
- Être inscrit aux rôles des impositions directes locales dans la commune,
- Être familiarisé avec les circonstances locales,
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Monsieur le Maire préside de droit cette commission.

Le législateur ne prévoit pas de mode particulier de vote. Le principe de la libre administration des collectivités territoriales permet à l'autorité territoriale de proposer 32 personnes (commissaires titulaires et commissaires suppléants).

Monsieur le Maire propose la liste suivante :

1	Madame	BECK	Sabrina
2	Monsieur	DERAM	Didier
3	Monsieur	SYMOENS	Pierre
4	Madame	NOVELLE	Sabrina
5	Monsieur	VANPEPERSTRAETE	Régis
6	Monsieur	KERCKHOVE	Fabien
7	Monsieur	COCKENPOT	Michel
8	Monsieur	FIERS	Roland
9	Monsieur	VEROVE	Christian
10	Madame	GROYSILLIER	Céline
11	Madame	DEHONDT	Florence
12	Monsieur	VANAGT	Laurent
13	Monsieur	POISSONNET	Luc
14	Madame	DUPUIITS	Laurence
15	Madame	BOLLE	Christine
16	Monsieur	MARQUISE	Lucas
17	Monsieur	PLANCKE	Jean Lin
18	Madame	BULTEEL	Martine
19	Monsieur	VANDENBROUCKE	Jean Jacques
20	Monsieur	BLAEVOET	Marc
21	Monsieur	DEBRIL	Eric
22	Monsieur	LEFEBVRE	Jean Pierre






23	Monsieur	DELVART	Vincent
24	Monsieur	DELMOTTE	Vincent
25	Monsieur	DENTREBECQ	Patrick
26	Monsieur	LEGRAND	Damien
27	Madame	DEGRAND	Christophe
28	Monsieur	DEVOS	Frédéric
29	Madame	PRUVO	Isabelle
30	Madame	DRELON	Christelle
31	Monsieur	MAERTEN	Eric
32	Madame	LEFEBVRE	Julie

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- APPROUVER la liste des 32 contribuables présentée ci-dessus ;
- DÉCIDER de proposer cette liste au Directeur Régional des Finances Publiques pour la désignation des 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants ;
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré en séance le 28/04/2026,
Pour extrait certifié conforme,

<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>Céline GROYSILLIER</p>		<p>Le Maire,</p>  <p>David CALCOEN</p>
---	---	---

